
 2026/264 DU 03 AOUT 2026
 DECRET N°-----

PORTANT NOMINATION DE RESPONSABLES AU MINISTERE DE LA DEFENSE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** La Constitution ;
Vu La Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires ;
Vu Le Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
Vu Le Décret n°2001/191 du 25 juillet 2001 modifiant et complétant les dispositions du Décret n°84/010 du 13 janvier 1984 fixant les avantages attachés au commandement militaire ;
Vu Le Décret n°2004/178 du 1^{er} juillet 2004 modifiant certains articles du Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
Vu Le Décret n°2010/382 du 22 décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
Vu Le Décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant organisation de la Présidence de la République ;
Vu Le Décret n°2026/259 du 28 JUIL 2026 portant admission en Deuxième Section d'un Officier Général des Forces de Défense ;
Vu Le Décret n°2026/263 du 03 AOUT 2026 portant promotion de certains Colonels au grade de Général de Brigade,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les Officiers Généraux et Officiers Supérieurs des Forces de Défense dont les noms suivent sont, pour compter de la date de signature du présent Décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de la Défense :

I. ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTERE DE LA DEFENSE

CONSEILLER LOGISTIQUE

Général de Brigade AGHA Robinson NDONG

II. ADMINISTRATION CENTRALE DU SED/CGN

DIRECTION CENTRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA LOGISTIQUE

Directeur Central

Général de Brigade ELOUNDOU E. Mesmin Magloire Aristide

III. ETATS-MAJORS CENTRAUX

A. ETAT-MAJOR DES ARMEES

MAJOR GENERAL DE L'ETAT-MAJOR DES ARMEES

Général de Division EBAKA Hippolyte

COMMANDEMENT DES ECOLES ET CENTRES D'INSTRUCTION INTERARMEES

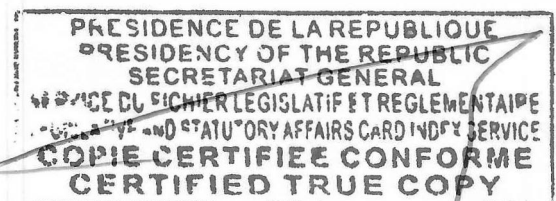
Commandant

Général de Brigade NKA Valère

ECOLE SUPERIEURE INTERNATIONALE DE GUERRE

Commandant

Général de Brigade ASSOULAI BLAMA



INSPECTEUR DES FORCES

Général de Brigade EPIE NGOME Wilson

BRIGADE D'INTERVENTION RAPIDE

Commandant

Général de Brigade MEZUI ZO'O Elie Romance

IV. COMMANDEMENTS TERRITORIAUX DES ARMEES

A. PREMIERE REGION MILITAIRE INTERARMEES

Commandant

Général de Brigade MELINGUI NOUMA Donatien

BRIGADES D'INFANTERIE MOTORISEE

11ème BRIGADE D'INFANTERIE MOTORISEE

Commandant

Général de Brigade NCHANKOU MBOUOMBOU NJINDAM Oumar

BRIGADE DU QUARTIER GENERAL

Commandant

Colonel EKOMAN EKOMAN Yves Edgard

B. DEUXIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

BRIGADES D'INFANTERIE MOTORISEE

21ème BRIGADE D'INFANTERIE MOTORISEE

Commandant

Colonel AZIZ NJOYA Yacouba

C. TROISIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

Commandant

Contre-Amiral ADE NKWENTI Hilary

D. QUATRIEME REGION MILITAIRE INTERARMEES

Commandant

Général de Brigade NOUMA Joseph.

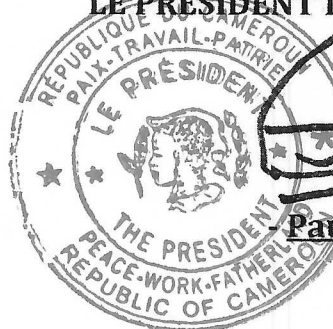
Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le

03 AOUT 2026

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE



Paul BIYA -

